

Règlement Trail du Pays de La Châtaigneraie

Article 1 : Épreuves – Horaires – Tarifs – Ravitaillements :

Le club ABV La Châtaigneraie organise un trail le **12 octobre 2025** sur les communes de La Châtaigneraie, de La Tardière, de Cheffois et de Mouilleron en Pareds qui comprend :

- une course enfants pour la catégorie **U12-Poussin mixte** (2015-2016) **départ à 11h30 – 1€.**
- une course pour les catégories **U14-Benjamin mixte** (2013-2014) et **U16-Minime mixte** (2011-2012) **départ à 11h40 – 1€.**
- une course nature (environ 90 % de sentiers) de **9 kms de U18-Cadet à Master 10 mixte. Départ à 9h30**, 10€ pour les licenciés, 12€ pour les non licenciés (dénivelé : 120 m).
- une course nature (environ 90 % de sentiers) de **16 kms de U20-Junior à Master 10 mixte. Départ à 9h**, 13€ pour les licenciés, 15€ pour les non licenciés (dénivelé : 360 m).
- une course nature (environ 90 % de sentiers) de **25 kms de U23-Espoir à Master 10 mixte. Départ à 8h30**, 17€ pour les licenciés, 19€ pour les non licenciés (dénivelé : 500 m).
- une course nature (environ 90 % de sentiers) de **42 kms de U23-Espoir à Master 10 mixte. Départ à 7h00**, 23€ pour les licenciés, 25€ pour les non licenciés (dénivelé : 1000 m).

Une barrière horaire pour le 42 km est fixée au dernier ravitaillement situé à Cheffois au 30ème km. Les coureurs devront y passer au plus tard à 11h15./

Tout participant arrivant après cet horaire sera mis hors course et devra remettre son dossard à l'organisation. Il pourra regagner l'arrivée par ses propres moyens.

Cette mesure vise à garantir la sécurité de tous et le bon déroulement de l'épreuve.*

- une course nature en relais (environ 90 % de sentiers) de **42 kms de U23-Espoir à Master 10 mixte.**

Pour le 1er relais, le parcours comportera plus de difficultés techniques et physiques.

Départ à 7h00, 32€ pour les licenciés, 34€ pour les non licenciés (dénivelé : 1000 m).

Pour des raisons de sécurité, chaque participant du parcours 42 km et le 1er relayeur de l'épreuve relais 42 km doivent obligatoirement être équipés d'une lampe frontale en état de fonctionnement.

1€ à chaque inscription sera versé à l'Association "Entraî'd - une lame pour courir"

Inscription en ligne sur le site NIKROME <https://www.nikrome.com> **jusqu'au samedi 11 octobre 18h.**

Pas de ravitaillement sur le 9 km

1 ravitaillement solide et liquide sera prévu sur le 16 km.

2 ravitaillements solides et liquides seront prévus pour le 25 km.

3 ravitaillements solides et liquides seront prévus pour le 42 km.

1 ravitaillement solide et liquide sera proposé à la fin de chaque course.

Aucun ravitaillement ne sera pourvu en gobelets.

Article 2 – Conditions obligatoires de participations (enfants et adultes) :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence délivrée par la FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation,
- d'une **attestation Parcours de Prévention santé délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de la course.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire (cf modèle joint) : en acceptant le présent règlement, et en inscrivant l'enfant mineur, les titulaires de l'autorité parentale acceptent automatiquement les termes de l'autorisation jointe. Les inscriptions seront effectives à réception des documents obligatoires, validés par l'organisateur.

Dossier incomplet :

Tout dossier d'inscription devra être complet au plus tard le 04/10/2025. Passé ce délai, tout dossier incomplet sera considéré comme nul et pourra entraîner l'annulation de l'inscription sans remboursement.

La date du 04/10/2025 concerne uniquement les demandes de complétude de dossiers antérieurs et non les inscriptions.

Changement d'épreuve :

Toute demande de changement d'épreuve (distance ou format) devra être formulée au plus tard 8 jours avant l'évènement. Ceci entraînera des frais de gestion de 6€, à régler au moment de la modification auquel s'ajouteront les frais supplémentaires en cas de passage sur une distance plus élevée. Aucune demande ne sera acceptée après le 05/10/2025.

Transfert de dossard :

Aucun échange, cession ou don de dossard n'est autorisé, quelle qu'en soit la raison.

Toute personne participant avec un dossard attribué nominativement pourra être **disqualifiée**, et les **assurances ne s'appliqueront pas**.

Article 3 - Retrait des dossards :

La remise des dossards aura lieu à :

- L'Etape du coureur *6 rue de la Garenne 85120 La Châtaigneraie*, **le samedi 11 octobre de 15h à 18h**
- La salle des Silènes de La Châtaigneraie (lieu de départ) **le dimanche 12 octobre à partir de 6h30** et sera close 30 minutes avant le départ des différentes courses.

Article 4 - Itinéraires

Le départ est fixé à : **7h00 pour le 42 km, 8h30 pour le 25 km, 9h pour le 16 km, 9h30 pour les 9 km** à la salle des Silènes de La Châtaigneraie.

Engagement ECO-CITOYEN : vous allez traverser des paysages de pleine nature, l'organisation vous demande d'être irréprochable sur votre gestion de déchets. Gardez vos

papiers avec vous, des poubelles seront disponibles sur les ravitaillements à l'arrivée. Limitez un maximum votre impact, nous comptons sur vous. Chaque participant devra se munir de son propre gobelet pour se ravitailler.

Un poste de secours sera présent à l'arrivée.

Article 5 : Classements – Podium – Récompenses :

Le chronométrage officiel sera effectué par la Société Nikrome. Remises des récompenses au fur et à mesure des arrivées des courses.

Podium et récompenses pour les trois premières féminines / Scratch pour les 9 km, 16 km et 25 km, 42 km..

Podium et récompenses pour les trois premiers masculins / Scratch pour les 9 km, 16 km et 25 km, 42 km.

Récompense pour le maillot vert pour les 1ers participants à franchir le 1er km pour les 9, 16, 25 et 42 km et pour le participant le plus rapide parmi les 4 courses.

Article 6 - Modifications du parcours, des horaires, annulation de la course :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (pluie, inondations, vents forts, orage, incendie etc) l'heure du départ pourra être modifiée voire la course pourra être annulée.

En cas d'annulation de la course, aucun remboursement n'est prévu mais un report de dossard vous sera proposé pour l'édition suivante de la course sur la même distance.

Article 7 - Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une assurance de Responsabilité Civile (AXA Assurance, 64 avenue Général de Gaulle 85120 La Châtaigneraie). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 - Droit à l'image :

Tout coureur participant au Trail du Pays de La Châtaigneraie autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation à l'évènement sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur .

Article 9 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses, s'engage à parcourir la distance avant de franchir l'arrivée, et portera le dossard entièrement visible sur la poitrine. Les coureurs sans dossards sont interdits sur le parcours.